



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 juin 2025, a adopté le règlement suivant :

1448-2025 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1430-2024 RELATIF À L'IMPOSITION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AFIN D'AJOUTER LA GESTION DE L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR LANTHIER-CHAMPAGNE

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1448-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9 juin 2025.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 9 juin 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9 juin 2025.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe